

Mondial 2014**les terrasses fermeront plus tard**

En prévision de la Coupe du monde de football 2014, les établissements publics de jour qui souhaitent faire profiter leurs clients des joies du direct peuvent déposer des demandes d'autorisation auprès de la police du commerce. L'autorisation délivrée permet ainsi aux établissements d'adapter leurs horaires d'ouverture en conséquence. Les établissements ayant reçu l'aval de la police du commerce pourront installer des écrans jusqu'à 5.5 m de diagonale sur leurs terrasses ou à l'intérieur de leurs établissements durant les horaires autorisés.

ouverture jusqu'à 2h en semaine pendant la première phase

Lors de la phase préliminaire (du 12 au 26 juin), les matches seront joués sans prolongations ni séances de penalties et la plupart d'entre eux se joueront en début de soirée (18h ou 21h, voire 22h dans certains cas). Dix matches débiteront cependant à minuit :

- | | |
|--|-----------------------|
| ➤ Nuit du vendredi au samedi 13/14 juin 2014 | Chili - Australie |
| ➤ Nuit du samedi au dimanche 14/15 juin 2014 | Angleterre - Italie |
| ➤ Nuit du dimanche au lundi 15/16 juin 2014 | Argentine - Bosnie |
| ➤ Nuit du lundi au mardi 16/17 juin 2014 | Ghana - Etats-Unis |
| ➤ Nuit du mardi au mercredi 17/18 juin 2014 | Russie - Corée du Sud |
| ➤ Nuit du mercredi au jeudi 18/19 juin 2014 | Cameroun - Croatie |
| ➤ Nuit du jeudi au vendredi 19/20 juin 2014 | Japon - Grèce |
| ➤ Nuit du vendredi au samedi 20/21 juin 2014 | Honduras - Equateur |
| ➤ Nuit du samedi au dimanche 21/22 juin 2014 | Nigeria - Bosnie |
| ➤ Nuit du dimanche au lundi 22/23 juin 2014 | Etats-Unis - Portugal |

Pour tous ces matches, quel que soit le soir de la semaine, des horaires d'ouverture prolongée seront accordés jusqu'à 2h. Le match opposant la Côte d'Ivoire au Japon, dont le début est prévu à 3h, dimanche 15 juin 2014 ne pourra lui toutefois pas être retransmis compte tenu de l'heure tardif.

retour aux horaires usuels dès le 1/8^{èmes} de finale

Dès les huitièmes de finale (28 juin 2014), les matches pourront se jouer avec des prolongations et des tirs au but s'il est besoin de départager les équipes. Ces derniers débiteront au plus tôt à 18h, d'autres, neuf au total, sont prévus à 22h :

- Samedi 28 juin 2014
- Dimanche 29 juin 2014
- Lundi 30 juin 2014
- Mardi 1^{er} juillet 2014
- Vendredi 4 juillet 2014
- Samedi 5 juillet 2014

-
- 
- Mardi 8 juillet 2014
 - Mercredi 9 juillet 2014
 - Samedi 12 juillet 2014

Les établissements auront la possibilité de demander des prolongations jusqu'à 1h du dimanche soir au jeudi soir et jusqu'à 2h les vendredis et samedis.

tarifs et conditions particulières

Un formulaire de demande d'autorisation est disponible sur le site internet de la police du commerce. Les établissements demandeurs devront s'acquitter de CHF 50.- d'émoluments pour la délivrance de l'autorisation couvrant l'ensemble des matches. Les heures de prolongations après minuit seront perçues selon le tarif usuel, à savoir CHF 27.- l'heure de minuit à 1h et CHF 38.- par heure supplémentaire.

En outre, il est possible que, selon les emplacements, des conditions relatives à la sécurité soient fixées, si les circonstances l'imposent. Ces conditions sont en général définies par la police.

La direction des sports, de l'intégration et
de la protection de la population

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00**
- **Florence Nicollier, cheffe du service de la police du commerce, 021 315 32 40**

Lausanne, le 5 juin 2014